

PRÉSENTATION

La refonte de la réglementation implique la nécessité de déclarer l'ensemble de ses activités de transformation, distribution de produits alimentaires.

Le dossier de déclaration d'activités est obligatoire pour de nombreuses filières, y compris la restauration.

Ce document ressemble au Dossier d'agrément sanitaire et doit notamment décrire les mesures prises en termes d'analyse de risque (HACCP) adaptée aux risques biologiques, chimiques et physiques mais aussi les dispositions en terme de traçabilité.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Mise en conformité vis à vis de la législation en vigueur
- Dossier faisant la synthèse d'éléments obligatoire en terme d'exercice d'une activité dans la filière des produits alimentaires (Analyse de risque, traçabilité, formation du personnel)

OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

Objectifs

- Mettre à jour le dossier de déclaration d'activités soit au moment de la création d'une nouvelle activité, soit à la faveur d'une modification d'activité.
- Assister le client lors des réunions de travail de l'équipe H.A.C.C.P. pour maintenir le dossier de déclaration d'activité à jour..

Déroulement

- Diagnostic initial des éléments existants
- Élaboration / ajout des pièces constitutives du dossier d'agrément sanitaire.
- Intégration de l'analyse des risques chimiques et physiques dans le système H.A.C.C.P.
- Intégration du descriptif de fonctionnement de la traçabilité
- Intégration de la procédure de rappel de lot avec exemple concret de simulation.

RÉFÉRENCES

Nous réalisons de nombreux dossiers de ce type par an. Nos relations fréquentes avec les services vétérinaires français, nous permettent de connaître précisément les attentes particulières en terme de contenu et de présentation dans chaque département.

POUR QUI ?

- Toutes filières distribuant des produits en direct aux consommateurs finaux.
- Restauration commerciale
- Distribution (GMS sans atelier de fabrication, Entrepôt, Plate Forme Logistique, Prestation de service)
- De l'artisanat aux PMI
- En France et en Europe

DURÉE

En fonction des entreprises et de la gamme de produits à prendre en compte. En moyenne, de 3 à 4 jours, pour un Artisan, et à partir de 6 jours pour une PME.

Pour nous contacter:

Eurofins Biosciences – 9 rue de Laponie – 91978 COURTABOEUF CEDEX
Tel : 01.69.10.88.88 – Fax : 01.69.10.88.98
E-mail : MicrobioFrance@eurofins.com

Siège Social : Rue Pierre Adolphe Bobierre - Site de la Géraudière - 44323 Nantes cedex 3
SAS AU CAPITAL DE 1.430.000 € SIREN 331 554 428 - RCS NANTES - FR 76 331 554 428 - APE 7120B